

Réf : F16026.03

Direction du développement durable
des territoires (DDDT)
Centre administratif de la province Sud
(CAPS)

Artillerie - 6, route des Artifices
Baie de la Moselle
BP L1, 98849 Nouméa cedex

Tél. 20 34 00 - Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION DE CHANGEMENT D'EXPLOITANT D'INSTALLATIONS CLASSEES

(Article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud)

ATTENTION

Formulaire à déposer ou à envoyer par courrier
à l'attention de la présidente de l'Assemblée de province.

Direction du développement durable des territoires
Service des Installations Classées, des Impacts Environnementaux et des Déchets (SICIED)

Centre administratif de la province Sud

Pour tout renseignement, contacter le SICIED

Tél : 20 34 00 Courriel : 3dt.contact@province-sud.nc

IDENTITÉ DU NOUVEL EXPLOITANT

☐ Vous êtes un particulier

* Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur

* Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : _____

* Nationalité : _____

☐ Vous êtes une personne morale

* Raison sociale ou appellation commerciale : Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple SUD _ SIVM SUD

* ☒ N° de Ridet ☐ N° RC ☐ N° RM : 0 140 392.001

☐ Aucun numéro attribué

Représentant légal (signataire de la déclaration) :

* Civilité : ☐ Madame ☒ Monsieur

* Nom de famille : ROUSTAN Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : REGIS

* Qualité : PRESIDENT

* Nationalité : FRANCAISE

Responsable de suivi du dossier (si différent du représentant légal) :

* Civilité : ☐ Madame ☒ Monsieur

* Nom de famille : COUPAULT Nom de naissance : _____

* Prénom(s) : ERWAN

* Fonction : CHARGE GESTION DECHETS

COORDONNEES DU NOUVEL EXPLOITANT

* Adresse de correspondance : RUE SOANE VIANE

Complément d'adresse : VILLAGE LA FOA

Boîte postale : _____ * Commune : LA FOA

* Code postal et libellé : _____ * Pays : NOUVELLE-CALEDONIE

* Téléphone (fixe et/ou mobile) : 44 32 28

Courriel : secretariat@sivmsud.nc Fax : 44 36 77

INSTALLATION(S) CONCERNEE(S) PAR LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT (1/2)

* Désignation

CENTRE DE TRI ET DE TRANSFERT DE BOULOUPARIS

Localisation

* Commune : BOULOUPARIS

* Adresse : Lieu dit "TCHINE"

* Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : 406469,05808 Y : 260173,87505

*** INSTALLATION(S) CONCERNEE(S) PAR LE CHANGEMENT D'EXPLOITANT (2/2)**

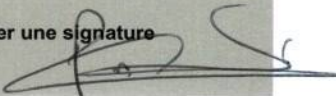
Nature et volume des activités	Rubrique de la nomenclature associée	Classement
		GF : installations soumises à autorisation et à garantie financière HRI : installations relevant du haut risque industriel HRC : installations relevant du haut risque chronique A : régime d'autorisation As : régime d'autorisation simplifiée D : régime de déclaration NC : activité non classée
Déchetteries aménagées pour la collecte des encombrants, matériaux ou produits triés et apportés par le public _ 1800 m²	2710 - 1 2710 - 2	A A
Installation de transit, regroupement ou tri des déchets non dangereux non inertes _ 60 m³	2716	D
Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transport hors d'usage _ 50 m²	2712	NC
Installation de traitement aérobique de déchets non dangereux et/ou de matière végétale brute _ 1,6 tonne par jour	2780	NC

* Date effective du changement d'exploitant (jj/mm/aaaa) : 01/05/2021

* Fait à La Foa, le (jj/mm/aaaa) 25/11/2021

* Signature :

Insérer une signature



Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal (un an d'emprisonnement et 1 789 900 F d'amende)

Envoyer

*Champs obligatoires

DOCUMENTS A JOINDRE IMPÉRATIVEMENT

- Justificatif de moins de six mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET)
- Justificatif des pouvoirs du signataire
- Pour les installations classées soumises à autorisation ou à autorisation simplifiée, un document attestant des capacités techniques et financières du nouvel exploitant
- Pour les installations classées énumérées dans la nomenclature visée à l'article 412-2 et indiquées en colonne de droite sous le sigle « GF », à l'exclusion des installations exploitées directement par des communes ou leurs groupements, un document attestant une garantie financière conforme aux exigences des articles 419-1 et suivants, aux fins de validation, conformément aux dispositions du III de l'article 419-3

Colonne
réservée à
l'administration

Direction du développement durable
des territoires (DDDT)

6, route des Artifices
BP L1, 98849 Nouméa cedex
Tel : 20 34 00 – Fax 20 30 06
3dt.contact@province-sud.nc